



## La garde en milieu familial reconnue

La garde éducative en milieu familial est un service fourni par une personne, travailleuse autonome, dans une résidence privée. Cette personne est reconnue par un bureau coordonnateur. Elle peut recevoir six enfants, dont deux de moins de 18 mois.

Si elle est assistée d'une autre personne adulte, elle peut recevoir neuf enfants, dont quatre de moins de 18 mois. La garde éducative en milieu familial offre un environnement à l'image d'une famille; **convivialité, stabilité, liens étroits, fratrie**, etc.

Dans un milieu de vie chaleureux et stimulant, la responsable de service de garde (RSG) applique un **programme éducatif** qui favorise le **développement global** de l'enfant, c'est-à-dire son plein épanouissement sur les plans **affectif, social, moral, cognitif, langagier, physique** et **moteur**.

Il permet également l'acquisition de saines habitudes de vie et alimentaires, et des comportements qui influencent de manière positive sa santé et son bien-être.

Photos : Service de garde en milieu familial La mère Noël

## Les avantages du milieu familial

- Un petit milieu qui favorise le rythme individuel de l'enfant.
- Une présence constante de la même personne auprès de l'enfant, ce qui est rassurant pour lui.
- Un contexte éducatif en multiâge riche en apprentissages pour petits et grands.
- L'enfant a devant lui plusieurs années de stabilité, qui lui permettront d'acquérir les compétences nécessaires avant d'entrer à l'école.
- Un milieu où l'enfant n'a pas à vivre le stress des changements de groupe.
- Une attention individualisée.
- Des liens d'attachement solides et durables qui favorisent les développements socioaffectif et langagier.
- Un lien étroit et privilégié entre les parents et la responsable de service de garde.
- Un milieu de vie qui ressemble à une famille.



Pour plus d'informations :

[WWW.MFA.GOUV.QC.CA](http://WWW.MFA.GOUV.QC.CA)



## La garde en milieu familial reconnue C'est pour moi !



DES **SERVICES DE QUALITÉ** AVEC UNE **couleur familiale !**

DES **LIENS D'ATTACHEMENTS FORTS ET durables !**



Québec 



UN PETIT  
MILIEU QUI FAVORISE  
LE **rythme individuel**  
DE VOTRE **ENFANT !**



### Le multiâge... un contexte éducatif favorable

- Les enfants fonctionnent comme une véritable communauté d'apprentissage où chacun apprend des autres.
- Les plus jeunes ont des modèles à imiter et ils peuvent compter sur l'aide et la protection des plus grands.
- Les plus âgés apprennent le sens des responsabilités. En leur confiant des tâches qu'ils aiment accomplir, ils peuvent expérimenter le leadership et augmenter leur estime de soi.
- Il favorise l'acceptation des différences, chacun ayant leur propre rythme de développement.
- L'enfant unique a l'occasion de connaître la vie avec d'autres enfants d'âges différents.
- Les enfants d'une même famille peuvent être ensemble, facilitant ainsi l'intégration des plus jeunes et le sentiment de sécurité.

DES **FRÈRES**  
ET DES **SŒURS**  
qui grandissent  
ensemble !



## Un bureau coordonnateur

Est agréé par le Ministère de la Famille et coordonne les services de garde éducatifs à l'enfance sur un territoire précis.

- Il est responsable du processus de reconnaissance des responsables de service de garde (RSG).
- Il offre un soutien pédagogique et technique.
- Il effectue des visites à l'improviste afin d'assurer le respect de la Loi et du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance.
- Il s'assure de la qualité des services offerts en milieu familial et de sa promotion.
- Il veille à ce que les enfants évoluent dans un milieu sécuritaire et propice à leur bon développement.
- Il administre les subventions aux RSG et traite les plaintes.
- Il favorise la formation et les perfectionnements des RSG.
- Il est administré par un conseil d'administration, composé majoritairement de parents utilisateurs.

## Pour obtenir une reconnaissance

### LA PERSONNE DOIT :

- Être âgée d'au moins 18 ans et être autorisée à travailler au Canada.
- Être en mesure d'être présente durant les heures de prestation des services de garde, sauf dans certains cas prévus au Règlement.
- Avoir une santé physique et mentale lui permettant d'assurer la prestation des services de garde.
- Avoir la capacité d'offrir un milieu de garde assurant la santé, la sécurité et le bien-être des enfants.
- Disposer de l'espace suffisant pour le nombre et l'âge des enfants reçus.
- Avoir la capacité d'animer et d'encadrer des activités pour mettre en application le programme éducatif.
- Être titulaire d'un certificat de secourisme.
- Avoir réussi la formation de base prévue et les perfectionnements annuels.
- Être couverte par une police d'assurance responsabilité civile pour ses activités professionnelles.
- Démontrer qu'elle-même et les personnes qui habitent ou fréquentent régulièrement la résidence, ne font pas l'objet d'un empêchement judiciaire.